

Municipalité de L'Avenir

545, rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0
Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222
Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

L'Avenir, le 9 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin
Président
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K2P 1Y3

Objet : RÉSOLUTION D'APPUI – POSTE CANADA

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, sous pli, copie certifiée conforme d'une résolution adoptée par le conseil de la Municipalité de L'Avenir à sa séance ordinaire du 6 octobre relativement au sujet mentionné en rubrique.

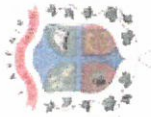
Ladite résolution parlant d'elle-même, nous vous référons à son texte, tout en demeurant à votre entière disposition pour répondre aux questions qu'elle pourrait susciter.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzie Lemire
Directrice générale, secrétaire-trésorière
Municipalité L'Avenir

SL/lp

p. j: Résolution No: 2014-10-249



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0
Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222
Courriel : info@municipalite.lavenir.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **6 octobre 2014**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente

Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière

2014-10-249 RÉSOLUTION D'APPUI – POSTE CANADA

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays ;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la Municipalité de L'Avenir demande à la ministre responsable de Postes Canada que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires. Il est aussi résolu que la Municipalité de L'Avenir demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée conforme, donnée à L'Avenir, le 9 octobre 2014

Suzie Lemire

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine session régulière du conseil.